Le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord s'occupe de l'enseignement des enfants inuit du nord du Québec et utilise le programme scolaire établi par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), apparus au début de l'année scolaire 1967-68, ont remplacé nombre d'anciens collèges classiques, d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières et d'instituts techniques. Ces collèges, actuellement au nombre d'environ 35, admettent les élèves qui ont terminé avec succès la 11º année et leur offrent des programmes techniques terminaux de trois ans et des programmes de formation générale de deux ans nécessaires pour entrer à l'université. Les collèges classiques ou privés offrent un programme de deux ans de passage à l'université équivalent à celui des CEGEP et couronné par un diplôme d'études collégiales. Les élèves peuvent toutefois poursuivre leurs études dans ces établissements et préparer un grade qui leur sera décerné par l'université à laquelle le collège est affilié.

Il y a actuellement quatre CEGEP anglophones au Québec. L'Université McGill, l'Université Sir George Williams et le Collège Loyola (maintenant fusionnés sous le nom de l'Université Concordia) offrent également un programme de deux ans équivalent à celui des CEGEP et qui précède le programme universitaire de trois ans, arrangement provisoire en attendant la création d'autres CEGEP anglophones. Les programmes menant au diplôme d'infirmière «autorisée» se donnent maintenant exclusivement dans les CEGEP. Il existe encore des écoles normales au Québec, mais de plus en plus la formation pédagogique se donne dans les universités aux étudiants ayant terminé le programme de formation générale des CEGEP. Il y a au Québec plusieurs universités et collèges qui offrent un large éventail de programmes menant à un grade, diplôme ou certificat.

Ontario. En vertu des récentes modifications à la Loi sur les écoles de l'Ontario, les districts de comté ont remplacé les anciennes circonscriptions qui étaient administrées par des conseils de trois membres. Les grandes villes comme Toronto et Ottawa sont toutefois à part et elles administrent leur propre système scolaire. Quant aux écoles catholiques, le choix est laissé à leur discrétion. Presque partout en Ontario la séparation entre l'administration des écoles primaires et des écoles secondaires a été abolie et ces écoles relèvent maintenant du même conseil. L'existence d'un seul conseil pour chaque comté a amené une réduction spectaculaire du nombre des districts, qui sont passés de plusieurs milliers à moins de 200. Une modification importante apportée à la Loi en 1969 prévoit des écoles pour les enfants arrièrés mais éducables qui seront placées sous l'autorité d'un conseil scolaire spécial.

En Ontario, la scolarité s'étend sur 13 ans jusqu'à l'immatriculation senior et elle comprend une classe maternelle et une préscolaire. La structure principale est la suivante: école primaire (maternelle et 1^{re} à 8^e année) et école secondaire (9^e à 13^e année). Il existe cependant une variante, soit la formule 6-3-4: école primaire (maternelle et 1^{re} à 6^e année), école secondaire 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et école secondaire 2^e cycle (10^e à 13^e année).

L'une des plus récentes innovations est l'emploi d'un «système de crédits» pour remplacer l'ancienne section de la 9e à la 12e année menant au diplôme d'études secondaires. Cette nouvelle formule permettra, grâce à un horaire plus souple, de donner aux élèves une plus grande liberté de choix parmi une gamme croissante de matières, voire même la création d'«horaires individuels». Un crédit représente un cours terminé avec succès, en général après 110 à 120 heures d'enseignement. Pour obtenir le diplôme de 12e année, il faut avoir acquis au moins 27 crédits.

Les écoles secondaires de la province offrent des cours de métiers à double option dans les programmes de sciences, technologie et métiers, et des cours commerciaux à double option en sciences commerciales. Elles offrent également un programme préparatoire à un emploi d'une durée de deux ou trois ans avec la possibilité de faire une quatrième année pour les élèves qui le désirent. De plus, il existe des programmes commerciaux et techniques spéciaux d'un an après la 11º ou la 12º année.

En Ontario, au début de l'année scolaire 1967-68, les anciens instituts de technologie et les centres provinciaux de formation professionnelle ont été réunis pour former les collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique qu'on appelle CAAT. Ces collèges ont été ouverts dans 20 régions pour répondre aux besoins des communautés aux niveaux tant postsecondaire que professionnel. Il n'a pas été prèvu que les CAAT accueilleraient les élèves se préparant à des études universitaires, mais les universités acceptent, soit en première, soit